



ID : 135

Formation prévention des risques psychosociaux (RPS) et des troubles musculo squelettiques (TMS)

✔ Objectifs :

- Identifier le cadre juridique en vigueur,
- Reconnaître et repérer les situations à risques,
- Connaître la démarche de prévention issue du modèle de l'ANACT,
- Agir sur les trois niveaux de prévention.

i Public :

- Les dirigeants,
- Les DRH,
- Les membres du CSE,
- Les médecins du travail et les infirmiers(ères),
- Les représentants du personnel,
- Les préventeurs, les IPRP et les inspecteurs du travail.

i Pédagogie :

- Apports théoriques et échange d'expérience,
- Animation groupes de travail,
- Exercices avec des cas concrets,
- Apprentissage par jeux pédagogiques,
- Remise de supports numériques.

🕒 **Durée : 2 jours (14 heures)**

📌 **100% personnalisable**

📌 **Tarif : Selon lieu de formation**

🔒 **Pré-requis : aucun**

🌟 **Certificat : sous conditions d'assiduité et de réussite au questionnaire**

👤 **Formateur référent : Laura GASQUERES**

🌟 **Évaluation : questionnaire d'évaluation**

Voir en ligne :

» <https://www.valorisformation.fr/formation/prevention-risques-psychosociaux-troubles-musculo-squelettiques/>

ID : 135

Formation prévention des risques psychosociaux (RPS) et des troubles musculo squelettiques (TMS)

PROGRAMME DE FORMATION 100% PERSONNALISABLE

1. Jour 1 : Matin

- Définir les RPS et les TMS
- Comprendre le lien entre les risques psychosociaux et les troubles musculo squelettiques
- Connaître les enjeux humains, économiques et juridiques
- Distinguer les 3 niveaux de prévention pour agir avec pertinence
- Connaître les facteurs de Gollac et les processus générateurs de risques en situation de travail

2. Jour 1 : Après-midi

- Repérer collectivement les facteurs de risques en étude de cas
- Appréhender les RPS et les TMS à travers des jeux (jeu de plateau « intégrer les RPS dans le DUERP » et combinaison de simulation des TMS)

3. Jour 2 : Matin

- Connaître les étapes pour mettre en œuvre une démarche de prévention interne
- Intégrer les RPS et les TMS au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- Connaître les outils de diagnostic issus de l'INRS, de l'ARACT et de l'assurance maladie
- Savoir déterminer un plan d'action à court, moyen et long terme

4. Jour 2 : Après-midi

- Réfléchir collectivement à des pistes de solutions concrètes, efficaces et réalisables (technique d'intelligence collective)